



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 08/06/2021

### **COVID-19 – Adaptation des mesures de lutte contre la propagation du virus dans les Hauts-de-Seine**

Si la situation sanitaire tend à s'améliorer dans les Hauts-de-Seine, notamment grâce à l'accélération de la campagne de vaccination (900.000 injections) et au déploiement important des tests, le préfet Laurent Hottiaux rappelle les mesures qui restent en vigueur, visant à limiter la propagation du virus.

Ce 9 juin, le couvre-feu est décalé à 23h00. Les livraisons sont interdites après minuit dans les Hauts-de-Seine pour limiter la circulation des personnes après le couvre-feu.

Les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique non déclarés demeurent interdits.

Les espaces intérieurs des bars et restaurants peuvent ouvrir, en places assises, avec une jauge de 50%.

Les salles de spectacles, salles des fêtes ou établissements sportifs peuvent accueillir jusqu'à 5 000 personnes assises et à partir de 1 000 personnes, l'utilisation du pass sanitaire est obligatoire.

Les salles de sport sont autorisées à ouvrir, avec une jauge de 50%.

**Le port du masque reste obligatoire dans le département.**

C'est avec les efforts de tous que l'épidémie sera vaincue.

**Toutes les informations restent disponibles sur le site du gouvernement :**

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>